

BOUGNON INFO



Mardi : 17h00 à 18h00
Mercredi : 9h00 à 11h00
Jeudi : 18h00 à 19h00

Bibliothèque
Jeudi : 16h30 à 17h45

Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00

✉ mairie.bougnon@wanadoo.fr

Juillet 2017

LE MOT DU MAIRE

- Lors de la séance du 07 avril, le conseil municipal a validé la proposition de budget 2017 ; de ces propositions émergent cinq principaux chantiers en section investissement :

La mise en accessibilité de nos bâtiments publics, la poursuite de la rénovation énergétique de nos logements locatifs, la rénovation d'une partie de nos chemins ruraux, la réalisation de notre PLU et la prestation de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de mise en conformité de notre lagunage pour ce qui est du budget eau-assainissement.

En section de fonctionnement, pas d'évolutions majeures si ce n'est un accompagnement social plus affirmé pour l'ensemble de nos jeunes (voir annexe).

Compte tenu des recettes, plus abondantes que prévues, issues des ventes de bois de l'an passé, compte tenu également de la hausse des taux intercommunaux, nous avons décidé de maintenir nos différents taux d'imposition, ce, malgré la baisse de nos dotations d'état ; les prix de l'eau et de l'assainissement demeurent également inchangés.

- Lors de la séance du 16 décembre 2016, le conseil communautaire de Terres de Saône a validé la proposition de financement d'un tiers d'emploi pour l'ensemble de ses communes ; certes pour certaines il s'agira d'une régression (les communes de l'ex Saône Jolie bénéficiaient d'un demi emploi), mais pour d'autre d'une évolution positive en terme d'intérêt communautaire.

Ce sera notre cas : à compter du 01 août, notre employé communal sera présent pour neuf heures supplémentaires sur notre commune, son temps de service évoluera de 23 à 32 heures ; il demeurera sous la responsabilité du maire, sera rémunéré par la commune, et la collectivité percevra une participation financière de Terres de Saône équivalente à la surcharge financière.

- Lors de la séance du 13 juillet dernier, le cabinet d'étude Initiative Aménagement et Développement en charge de l'élaboration de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme), a présenté à l'ensemble des conseillers présents le compte rendu des analyses préliminaires, première partie du rapport de présentation de notre futur PLU.

Cette étape est cruciale, elle permet de définir notre territoire dans toutes ses composantes historique, économique, sociale, urbanistique, mais également environnementale, elle va permettre d'asseoir les bases de nos projets et orientations en matière d'aménagement et de développement durable, ce en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Vesoul Val de Saône, également en cours de construction.

Les phases ultérieures concernent la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Rythmes scolaires : « à chacun son rythme ?! »

En termes d'apprentissage, il s'agirait effectivement, pour tout intervenant pédagogique, de prendre en considération le rythme de chaque apprenant, et de s'adapter à ce dernier en lui proposant un cheminement approprié.

Pour ce qui est de l'organisation du temps pédagogique hebdomadaire, au regard des rythmes biologiques et chrono psychologiques de l'enfant, il a été, à de nombreuses reprises, de façon scientifique comme pragmatique, mis en évidence des temps d'apprentissage privilégiés, à savoir les fins de matinées et milieu d'après-midi ; autre composante déterminante dans la qualité des apprentissages : la régularité.

C'est sur le respect de ces principes scientifiques que s'est construite la réforme des rythmes scolaires voulue par V. PEILLON alors ministre de l'Education Nationale aboutissant à la mise en place en septembre 2013 d'une semaine organisée sur neuf demi-journées.

Les difficultés de mises en œuvre, notamment dans les milieux ruraux, ont conduit Monsieur B. HAMON, successeur de Monsieur PEILLON, à proposer des modalités d'application dérogatoires.

En parallèle à cette organisation scolaire sur neuf demi-journées, ont été mis en place des Temps d'Activité Périscolaires dont le but recherché était l'enrichissement culturel des élèves.

Ces temps initialement définis à quatre fois $\frac{3}{4}$ d'heure, dans le cadre des modalités dérogatoires pouvaient se décliner en deux fois 1 heure trente.

C'est ainsi qu'au sein de notre RPI, la communauté éducative a validé une organisation du temps hebdomadaire reposant sur deux séquences de TAP, entre-temps devenues Nouvelles AP, pour l'école d'Auxon, et une demi-journée libérée, le jeudi AM, pour l'école de Bougnon.

Ces modalités, ne convenant pas à une grande majorité des familles, des enseignants et des collectivités territoriales, le premier ministre, sur avis de Monsieur BLANQUER actuel ministre de l'Education Nationale, a publié le 28 juin dernier un décret permettant de revenir à une organisation du temps scolaire hebdomadaire sur quatre jours.

Ce décret précise des modalités dérogatoires avec notamment l'accord indispensable du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, DASEN, sur avis concordant de la collectivité en charge de la compétence scolaire et du (ou des) conseil(s) d'école.

En l'occurrence, lors de la dernière séance du conseil communautaire, le président de Terres de Saône ayant fait part des décisions unanimes de l'ensemble des conseils d'école du territoire, le conseil communautaire a validé à la majorité, le choix de revenir à une organisation du temps scolaire sur quatre jours ; nous demeurons dans l'attente de la décision de la DASEN.

Alors fallait-il pour autant se précipiter sur un retour à la « semaine de 4 jours » ?

Alors que l'académie de médecine réaffirmait le bien-fondé de cette réforme, qu'un rapport de l'Association des Maires de France mettait en évidence les effets positifs de cette semaine sur les 9 demi-journées, une commission parlementaire sénatoriale publiait le 07 juin dernier un bilan des premières années de mise en œuvre, et émettait un avis défavorable à la proposition de décret en date du 13 juin.

Cette commission recommandait de :

- « Mener au préalable une évaluation scientifique des conséquences de la réforme sur les apprentissages,
- Elargir la réflexion à l'année scolaire, ne pas revenir à la situation antérieure à la réforme de 2013,
- Pour les communes souhaitant revenir à la semaine de quatre jours, ouvrir cette possibilité sous réserve :

- * d'instituer un maximum horaire de 5h30 d'enseignement par jour, impliquant une réduction à due concurrence des vacances scolaires, sur le modèle de ce qui avait cours avant 2008 ;
 - * de garantir une prise en charge possible de l'ensemble des enfants le mercredi.
- Pour les communes souhaitant conserver la semaine de quatre jours et demi, ouvrir de nouvelles possibilités d'aménagement des rythmes scolaires. »

Alors effectivement, peut-être eut-il mieux valu prendre le temps de la réflexion avant de tout balayer d'un revers de la main, peut-être eut-il été intéressant de se pencher sur la qualité des projets menés dans le cadre des NAP, peut-être eut-il été enrichissant de prendre le temps d'une analyse approfondie des bienfaits (ou méfaits) de cette réforme ?

D'autant plus que c'est ce que le gouvernement se propose de faire à l'échelle nationale, avant de prendre une décision globale de réorganisation du temps scolaire.

A la rentrée scolaire 2017, nous repasserons sûrement à une organisation de type semaine de « 4 jours », pour peut-être encore changer de mode à la rentrée 2018, en attendant de tenter de cerner ce qui sera le plus bénéfique à l'enfant, en terme d'apprentissages scolaires, en terme d'enrichissement culturel, en terme d'équité sociale...

Je vous invite, parents d'élèves, ou tout un chacun, à consulter le rapport de la commission sénatoriale établie par Madame CARTRON,

http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/amdcom/cult/rythmes_scolaires_note_de_synthese.pdf

ainsi que le rapport de Monsieur DELAHAYE ancien Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, conseiller auprès de l'ancien ministre de l'Education Nationale, Monsieur PEILLON,

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/delahaye180117.pdf>

ou encore synthèse comparaison internationale issue de la concertation sur la refondation de l'école de la République.

[http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-](http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/09/consulter_la_comparaison_internationale_sur_les_rythmes_scolaires1.pdf)

[content/uploads/2012/09/consulter_la_comparaison_internationale_sur_les_rythmes_scolaires1.pdf](http://www.education.gouv.fr/archives/2012/refondonslecole/wp-content/uploads/2012/09/consulter_la_comparaison_internationale_sur_les_rythmes_scolaires1.pdf)

D. HUGEDET

Arrêtés

Par arrêté préfectoral en date du 5 juillet 2017, des mesures de restriction sont mises en place à compter de ce jour afin de limiter les usages de l'eau dans le département de la Haute-Saône.

Au 12 juillet 2017, la préfecture interdit les lâchers de lanternes dans le département de la Haute-Saône. Les arrêtés sont affichés en Mairie.

ACCA de Bougnon

Suite à une augmentation des dégâts causés par les sangliers sur les semailles de printemps des agriculteurs et sur une demande de la fédération départementale des chasseurs et de la Préfecture, des canons à gaz d'effarouchement ont été installés sur le territoire de la commune de façon temporaire.

Ils émettent des détonations répétées, mais ils ne sont pas là pour nuire à votre tranquillité, ni à votre sommeil, mais pour protéger les cultures.

Le nombre de dégâts a augmenté sur le territoire et donc un coût élevé au remboursement de ceux-ci. La fédération et les chasseurs font le nécessaire pour enrayer le problème.

MERCI à toute la population de BOUGNON pour la gêne occasionnée.

Le Président,
A.BERNET

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 10 février, est né à Vesoul, Arthur BRISSE, fils de Mr BRISSE et Mme COULON, domiciliés 1 rue de l'Église.

Le 24 février, est né à Vesoul, Anatole FAIVRE, fils de Mr FAIVRE et Mme DEMARCHE, domiciliés 5 rue de la Marnière.

Le 26 février, est née à Vesoul, Zoé MULTON, fille de Mr MULTON et Mme BUCHETET, domiciliés 27 bis Grand'rue.

Le 4 avril, est née à Vesoul, Coralie VIAUX, fille de Mr VIAUX et Mme GUIGNARD, domiciliés 16 rue du Chanois.

Le 8 avril, est née à Vesoul, Alysia ALARY, fille de Mr ALARY et Mme SERMIER, domiciliés 1 impasse de Fonteneille.

Le 18 mai, est née à Vesoul, Albane JACOB, fille de Mr JACOB et Mme ETIENNE, domiciliés 11 rue du Parc.

Tous nos vœux de bonheur aux familles et longue vie aux bébés.

Mariage

Le 6 mai, Cédric REMY, fumiste, a uni sa destinée à Cindy RICHE, opératrice, tous deux domiciliés à BOUGNON, 8 B rue de la Frôterie.

Tous nos vœux de bonheur.



Décès

Monsieur André SORRET est décédé le 1^{er} février.

Madame Marie-Thérèse SORRET est décédée le 7 mars.

Sincères condoléances.

Remerciements

Très touchés par les marques de sympathie lors du décès de Madame SORRET Marie-Thérèse, ses enfants, petits-enfants, toute la famille remercient les habitants du village qui par leur présence, leur courrier, se sont associés à leur peine.

Famille BRINGOLD, COLIN

Soutiens financiers

A la validation du budget, il a été décidé un accompagnement social plus affirmé pour nos jeunes :

* **pour le primaire :**

12 € coopérative scolaire,

20 € voyage scolaire

} Via le Directeur d'école

* **au secondaire :**

12 € gratuité scolaire (via un bon d'achat à retirer en mairie)

20 € voyage scolaire une fois par an et par élève (apporter une attestation de participation de l'établissement scolaire)

* **permis de conduire :** forfait de 224 € valable une seule fois par personne (jeune ou adulte sans emploi), justificatifs de l'auto-école pour récupérer un bon d'achat à retirer en mairie,

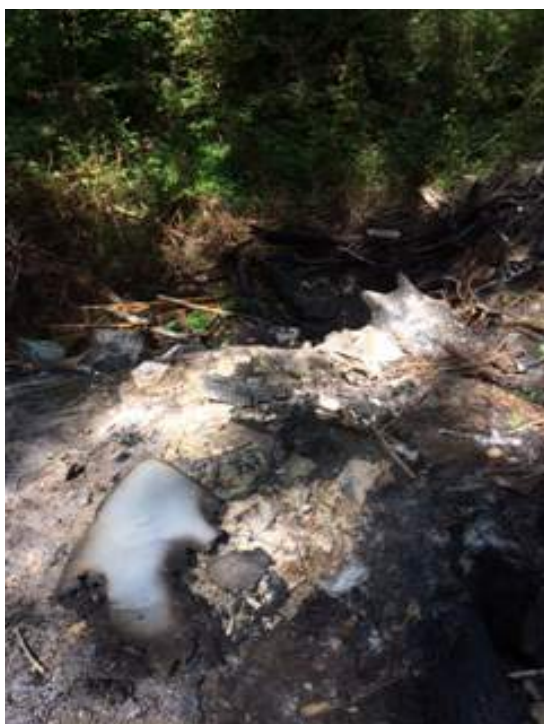
* **carte jeunes :** il a été décidé d'offrir à tout enfant scolarisé de notre commune la **CARTE JEUNE** pour l'année scolaire 2017/2018. Pour les enfants de plus de 16 ans, merci de se munir d'un certificat de scolarité. Les cartes seront à retirer à la mairie début septembre.

Pour en bénéficier, il est IMPERATIF de PASSER S'INSCRIRE EN MAIRIE avant le mardi 1er août dernier délai.

DÉPÔTS SAUVAGES ET BRÛLAGE DE DÉCHETS

Nous avons récemment constaté sur le secteur du bois des Pierres Blanches un dépôt de déchets de construction qui ont été brûlés ; à priori ce ne sont pas les seuls ni les premiers déposés à cet endroit.

Une plainte a été déposée en gendarmerie, une enquête est en cours...



L'article R. 635-8 du Code Pénal, repris par l'article R. 541-77 du Code de l'environnement, stipule

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe (1 500€, 3 750€ en cas de récidive) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit ».

Il est donc utile de se poser la question : alors que la déchetterie de Port-Sur-Saône n'est guère plus éloignée, cela en vaut-il la peine ?!!

Festival de Folklore à Bougnon

Troupe de l'Inde



Le mercredi 2 août 2017 à 20 h 30 (cf. affiche jointe)

BAL

Un PIQUE-NIQUE géant est organisé



**Dimanche 10 septembre
à 12 heures sur le stade**

Un chapiteau sera monté, en cas de mauvais temps nous utiliserons la salle des fêtes.

Vous apportez votre repas tiré du sac.

- BAL vous offrira l'apéritif et le café.
- Un barbecue sera à votre disposition si vous souhaitez cuire sur place.
- Une buvette payante sera mise en place.

Afin d'organiser au mieux cette manifestation, il est impératif de vous inscrire avant le mardi 5 septembre auprès de :

Mr Jacques ETIENNE	0384916966
Mme JOCELYNE DEPREURAND	0384915713
Mme JOELLE COURTOISIER	0384915844

J.E.

Course Nature de « La Fontaine aux filles »

Samedi 16 septembre 2017

Départ à partir de 19 h 30, arrivée Nocturne, par équipe de 2 dont au moins 1 féminine.

Renseignements et Inscriptions : 06.52.83.24.39 ou <http://www.vhso.fr/>

Vacances

La mairie sera fermée du 07 août au 29 août inclus.

La bibliothèque sera fermée du 17 juillet au 31 août inclus.

En cas de nécessité, merci de contacter le Maire ou les Adjointes



Dimanche 3 septembre

Ci-joint la fiche d'inscription et les modalités pour le vide grenier. Pensez dès à présent à vous inscrire.

Tarif 2 € le mètre, photocopie carte d'identité obligatoire.

